

## Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2024

# Procès-verbal de la séance

---

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 25 septembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 7 novembre 2023, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 12

**Nombre de conseillers présents** : 8

**Présents** : Mrs BILLION, COUSINEY, LORRIOT

Mmes BENNAMIAS, BEYNEIX, CREPEAU, DUBERGEY, LABAT-DUBOIS, LECOEUVRE

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés** : M. MACEDO (pouvoir donné à M. COUSINEY)

M. DAULON (pouvoir donné à Mme CREPEAU)

**Absente** : Mme BAISSAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance** : Le conseil municipal a désigné M. LORRIOT pour remplir les fonctions de secrétaire.

✧ ✧ ✧

Les PV des conseils du 18 juin 2024 et du 3 septembre 2024 sont validés.

Il convient de supprimer la fin de la dernière phrase au premier point des informations « il reste 10 à 15000€/an pour l'entretien ».

### 1. Rapport annuel 2023 du délégataire SOGEDO

Le conseil municipal doit valider le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'assainissement (RPQS).

Il y a 289 abonnés (591 habitants concernés) sur la commune de Pian sur Garonne soit +16 par rapport à 2020. Le schéma prévoyait 2707 abonnés. Il y en a 2557 en 2023 répartis entre les communes de Pian (11,3%), St-Macaire (41,4%), St-Maixant (32,9%) et Verdélais (14,4%).

Le nombre d'habitants raccordés sur les communes est de 5109 soit un taux de raccordement global de 84,7%. Il existe néanmoins des disparités entre les communes sur ce taux de raccordement : Pian est à 62,3%, St-Macaire à 95,2%, St-Maixant à 90% et Verdélais à 74,2%. Un taux de 75% est préconisé (et non prescrit).

Il conviendra d'étudier l'opportunité et les conditions techniques d'un raccordement au réseau d'assainissement des quartiers de CLAVET et de LA GRAVETTE / BEL AIR.

NB : si le réseau est installé dans une rue, les riverains ont deux ans pour se raccorder. Si les riverains ont une installation récente d'assainissement individuel, alors, il y a un délai de 10 ans.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de son article L1411-3, la SOGEDO, en tant que délégataire du service public de l'assainissement collectif, a adressé à la commune dans les délais légalement imposés, son rapport annuel au titre de l'année 2023.

L'analyse de ce rapport a permis d'apprécier les conditions d'exécution du service public d'assainissement collectif. Le rapport de la SOGEDO est annexé à la présente délibération.

Afin de permettre la diffusion de cette information à tous les usagers, il est fait obligation à Monsieur le Maire de :

- présenter au Conseil Municipal le rapport annuel concernant la gestion du service public de l'assainissement collectif par son délégataire,
- de mettre ce rapport à la disposition des usagers.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, - prend acte du rapport annuel 2023 de la SOGEDO.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 0
Procurations : 02	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

## 2. Les aînés

La commune organise chaque année deux choses. La distribution de colis - paniers gourmands. Cette année le coût est de 27 € l'unité (3€ de moins que l'année dernière).

Le repas du 11 janvier (environ 65 convives) est à 28€ / personne ; le vin est fourni par la commune (0,50€ de plus que l'année dernière). A l'issue du repas, une animation est généralement programmée. Plusieurs choix sont envisageables :

- Cabaret + chanteurs + danseurs : trois possibilités en fonction du nombre de personnes
  - 3 400 € / 2700 € / 2000 €
- Chanteurs uniquement 800 €

Le choix du conseil municipal s'oriente majoritairement sur la prestation à 2000 €.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 7
Présents : 09	CONTRE : 1
Procurations : 02	ABSTENTION : 3
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

## 3. Maison de Santé Pluriprofessionnelle

La construction va débuter par les travaux de terrassement mercredi 2 octobre.

A ce jour, le projet comprend 16 professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinés, ostéopathe, psychologue, psychanalyste, podologue-pédicure, diététicienne). Le bâtiment a une superficie de 515 m<sup>2</sup> et le coût du projet est estimé à 1 301 475 € TTC. Un peu plus de 580 000€ de subventions (44,6% du coût total) ont été attribuées au projet par l'État (DETR 2023 et 2024), la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et l'Europe via les fonds Feder. Il convient de prévoir un emprunt de 800 000 € dont le remboursement annuel sera assuré par le loyer dont s'acquitteront les professionnels de santé de la MSP.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités. La commission finances propose de retenir l'offre du CMSO (800 000€ sur 25 ans avec un taux de 3,5 % pour un coût de 397 000 €). La commission propose également de choisir la solution de l'annuité variable et dégressive. Elle permet d'économiser sur 25 ans une annuité par rapport à un emprunt dont le remboursement serait fixe. Le principe de l'annuité dégressive permet de consacrer la totalité du loyer au remboursement de l'emprunt au début. Le bâtiment vieillissant par la suite, la part de remboursement l'emprunt diminue permettant ainsi de consacrer une partie du loyer à l'entretien et à la maintenance du bâtiment et de ses abords.

Il est également indiqué que la commune percevra quasiment 195 000 € de remboursement de TVA en investissement l'année suivant les travaux (FCTVA).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer la maison de santé pluridisciplinaire dont le coût total hors taxes s'élève à 1 084 562.61 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMSO et décide en conséquence :

**Article 1** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

<b>Montant du prêt en euros</b>	800 000€
<b>Objet</b>	Maison de santé pluridisciplinaire
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Taux fixe (% l'an)</b>	3.5157%
<b>Périodicité des échéances</b>	Mensuelle/ <b>Trimestrielle</b> / Semestrielle/ Annuelle
<b>Type d'amortissement/ Echéances</b>	<b>Amortissement constant</b> / échéances constantes
<b>Montant 1ère échéance</b>	15 000€
<b>Commission d'engagement</b>	1 200€
<b>Remboursement anticipé</b>	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

\* selon les modalités contractuelles

**Article 2** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 0
Procurations : 02	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

#### 4. Décision concernant la participation obligatoire de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance des agents municipaux (maintien du salaire)

Les éléments ont été présentés au dernier conseil municipal ; le conseil a souhaité prendre le temps d'étudier les options de cette participation obligatoire.

Par défaut, la participation minimale obligatoire sera de 7 € par agent. Les agents ne sont pas dans l'obligation de souscrire à la prévoyance proposée par leur employeur (la commune) via le Centre de Gestion. Ils ont la possibilité de souscrire à une prévoyance de leur choix. Le débat s'engage sur la définition d'un montant de participation attractif proposé par la commune. Il s'agit d'un engagement de la commune dans une politique sociale envers ses agents.

Les coûts seraient les suivants si tous les agents adhèrent à la prévoyance proposée :

- Participation forfaitaire de 7 € : 672 € (4 élus sont favorables)
- Participation de 15 € : 1 440 €
- Participation de 20 € : 1 940 €
- Participation de 25 € : 2 400 € (7 élus sont favorables)
- Participation de 30 € : 2 880 €

Le conseil propose donc une partition de 25 € par agent adhérant à la prévoyance proposée.



## 5. SICTOM

Avec la mise en place des nouvelles consignes de tri et la mise en œuvre progressive du ramassage en porte à porte de la poubelle jaune sur le territoire du SICTOM, les ordures ménagères collectées entre janvier et juillet 2024 ont diminué de 7,5%. Parallèlement, le tonnage des déchets du bac jaune (porte à porte et point d'apport volontaire) augmente de 16,2%.

Les administrés trient plus et mieux et la généralisation du ramassage en porte à porte de la poubelle jaune devrait accentuer cette tendance.

La distribution des bacs jaune pour la commune est prévue les 12, 13 et 14 décembre au matin. En règle générale, chaque foyer aura un bac jaune de volume supérieur à celui de son bac noir à ordures ménagères.

Concernant la commune de Pian sur Garonne, le nouveau schéma de collecte (C0,5 / C0,5) sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il s'agit d'un ramassage par semaine : une semaine les ordures ménagères, la semaine qui suit la poubelle jaune.

## 6. Informations diverses

- Octobre Rose : 19 octobre 10 heures : balade des cabanes de vignes, départ de la mairie.
- 1<sup>er</sup> janvier 2025 : fusion des offices de tourisme Sud-Gironde, Bazadais, Convergence Garonne pour donner OTELI
- Le conseil départemental demande à ce que l'on désigne des référent frelons asiatiques
- Une discussion informelle s'engage sur le permis de louer au sein de la commune.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H40, l'ordre du jour étant épuisé.

◇ ◇ ◇

**Monsieur Didier COUSINEY,**  
Le Maire

**M. Thierry LORRIOT**  
Secrétaire de séance